

Sciences



LICENCE PROFESSIONNELLE

Responsable d'exploitation des industries du recyclage

LES DÉBOUCHÉS

Le secteur du recyclage et de la valorisation des matières regroupe environ 4000 salariés.

La Région Hauts-de-France a augmenté ses effectifs dans ce secteur de 17 % entre 2000 et 2010.

Métiers visés

- Responsable d'exploitation de plateforme de recyclage
- Technicien environnement, animateur environnement
- Technicien déchet, technicien HSE

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à former des responsables d'exploitation dans les industries du recyclage ou de la gestion des déchets.

Le responsable gère une plateforme d'exploitation tant sur le plan technique qu'organisationnel. Il sera capable d'assurer la coordination des équipes, le suivi des procédés ainsi que leur mise en œuvre. Il pourra également participer aux actions commerciales de l'entreprise.

LES COMPÉTENCES ACQUISES

- Assurer une veille technique et réglementaire
- Discuter des objectifs économiques d'une filière
- Planifier un SME dans le cadre de la certification ISO 14001
- Analyser un procédé industriel basé sur des opérations unitaires
- Réaliser un audit « déchets » dans le cadre d'une démarche technico-commerciale
- Connaître les traitements du recyclage, de la valorisation organique, de la valorisation énergétique et d'élimination
- Analyser et identifier les risques chimiques d'une substance (produit chimique), d'un mélange, ou d'un déchet dangereux
- Manager une équipe, l'animer



CONDITIONS D'ACCÈS

Titulaire d'un diplôme Bac+2 scientifique (Licence 2^e année, DUT, BTS, BTSA)

FORMATION CONTINUE

La licence est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact :

Tél. 03 21 79 17 07

fcu-fare-lens@univ-artois.fr

Ils peuvent aussi intégrer la Licence ou la valider par le biais de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Contact :

Tél. 03 21 60 60 59

fcu-pac@univ-artois.fr

LE RYTHME DE LA FORMATION (*calendrier non contractuel*)

Semaines

Entreprise 36-39
Université 40
Entreprise 41
Université 42
Entreprise 43-44
Université 45
Entreprise 46
Université 47
Entreprise 48
Université 49
Entreprise 50
Université 51
Entreprise 52-53
Université 1
Entreprise 2
Université 3
Entreprise 4
Université 5
Entreprise 6-7
Université 8
Entreprise 9
Université 10
Entreprise 11
Université 12
Entreprise 13-15
Université 16
Entreprise 17
Université 18
Entreprise 19
Université 20
Entreprise 21
Université 22
Entreprise 23-34
Université 35

Le contrat de professionnalisation permet d'effectuer la formation alternativement en entreprise et à l'université.

C'est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée qui offre une rémunération allant de 55 % à 100 % du SMIC selon l'âge et le niveau de formation du candidat.

Le contrat de professionnalisation vous donne donc l'opportunité de vous former et d'acquérir simultanément une solide expérience qui facilitera votre insertion professionnelle.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION (*en 1 an*)

ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ
<ul style="list-style-type: none"> Anglais Logiciel d'analyse et de traitement de données Marché public - économie Commerce Management Logistique 	<ul style="list-style-type: none"> ICPE Certification, ISO14001 L'eau et son traitement Analyse énergie-fluide-procédé Déchet Risque chimique Risque industriel Procédé Droit de l'environnement
ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	
<ul style="list-style-type: none"> Projet tuteuré Stage ou activité en entreprise 	



CONTACT

Christian Mathieu, responsable de la formation
christian.mathieu@univ-artois.fr



Licence conçue avec FEDEREC,
branche patronale du recyclage